

|  |  |
| --- | --- |
| dsden70_sans-marianne_2014  **Division des ressources**  **Humaines**  Courriel : ce.drh.dsden70  @ac-besancon.fr | Modalités d’affectation des professeurs des écoles stagiaires  Déroulement des opérations :  Sitôt connus, les professeurs des écoles stagiaires affectés dans le département de la Haute-Saône seront destinataires par courriel :  - d’une liste des postes qui leur sont réservés ainsi que d’une fiche de classement des vœux d’affectation, à retourner à la DRH de la DSDEN par courriel ;  - d’une note d’information et d’une invitation aux journées d’accueil organisées à leur intention ;  - d’un dossier administratif à renvoyer par courriel à l’adresse [ce.gestco.dsden70@ac-besancon.fr](mailto:ce.gestco.dsden70@ac-besancon.fr) ou à déposer au bureau de la DRH lors de la journée d’accueil à la DSDEN.  Début juillet, les affectations seront communiquées par courriel aux adresses fournies par les lauréats.  Barèmes d’affectation :  Les éléments suivants sont appliqués à chaque contingent de stagiaires, en fonction du type de concours. Les professeurs des écoles recrutés sur liste complémentaire sont classés après les lauréats de la liste principale.  1 - Points octroyés selon le rang de classement au concours :   * 20 points attribués au 1er classé dans le département puis abattement de 0,1 point par rang de classement pour les suivants.   2 – Prise en compte de la situation familiale :   * 0,25 point par enfant à charge de moins de vingt ans né ou accueilli au foyer avant le 1er avril de l’année en cours.   3 - Elément subsidiaire en cas d’égalité de barème   * date de naissance (priorité au plus âgé).   \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |